

[Texte]

To the extent that a foreign entity wanted to purchase the shares of a Canadian corporation and thereby acquire all the assets, be they production licences or whatever, it would have no impact on it doing so. This legislation could not stop that kind of transaction. You'd have to refer to the Investment Canada Act. This bill is only very specific, where a company wishes to purchase, say, a part of a production field and thereby acquire part of the production licence.

• 1035

Mr. Fontana: Okay, but before, if a Canadian company held a number of production licences and wanted, I suppose, to spin them off to a foreign buyer, say, this bill would allow that to happen now. Before, because safeguards were put in place in terms of Canadian ownership and everything else... If you have a production licence for a frontier development somewhere and want to spin it off from one of your assets to someone else, all you have to do now is set up an incorporated company in Canada.

Mr. Whelan: Yes, it's much easier now for a Canadian corporation to sell assets in the form of production licences; that's correct.

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry as amended?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Hughes: Can I just make a brief intervention, Mr. Chairman, before we conclude? I can't let this historic moment pass without noting that this is perhaps the sunset on the national energy program. It's an important day for my colleague here and myself, as Albertans, to see the end of what some saw as a grand experiment, which even those who promoted it have admitted was a serious mistake. By others it was seen as a simple money grab against one industry in one portion of the nation.

The scars of the national energy program were deep and remain vivid in the minds of many from that part of the country. So I'm very pleased to see this bill pass here today and look forward to passing it in the House of Commons.

The Chairman: Thank you, Mr. Hughes.

Mr. Fontana: Time has always been a great soother of those scars.

Mr. Hughes: These are deep scars.

The Chairman: I want to thank the officials for appearing again today to help us with this bill and to the clerks and the staff from the House of Commons. Thank you for your assistance. To the committee members we also say thank you very much.

The committee is adjourned.

[Traduction]

Si une entité étrangère voulait acquérir les actions d'une société canadienne et de la sorte tous ses actifs, entre autres des licences de production, le projet de loi n'y changerait rien, il ne serait pas en mesure d'empêcher ce genre de transactions. Il faudrait se référer pour cela à la Loi sur Investissement Canada. Ce projet de loi n'a qu'un objet très particulier, par exemple dans le cas d'une société qui voudrait acheter une partie d'un champ pétrolier et acquérir par là une partie de la licence de production.

M. Fontana: D'accord, mais ce projet de loi permettrait à une société canadienne détentrice de plusieurs licences de production de les céder, si elle le voulait, à un acheteur étranger. Auparavant, les mesures de protection qui étaient en place assuraient une participation canadienne et tout ce qui s'en suit... Si vous détenez maintenant une licence de production pour l'exploitation de terres domaniales et que vous voulez vous dessaisir d'un de vos actifs, il vous suffit de constituer une société au Canada.

M. Whelan: Oui, c'est exact, il est beaucoup plus facile à présent pour une société canadienne de se dessaisir d'actifs sous forme de licences de production.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet en sa forme amendé est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Hughes: Est-ce que vous me permettez, avant de conclure, une brève intervention, monsieur le président. Je ne puis laisser passer ce moment historique qui marque probablement la fin du Programme énergétique national. En tant qu'Albertains, c'est un événement lourd de significations, pour moi et mon collègue ici présent, que de voir la fin de ce que certains ont considéré comme une magnifique expérience, mais que ses promoteurs mêmes ont reconnu être une grave erreur. D'autres n'y ont vu qu'une simple arnaque contre un secteur, dans une région du pays.

Ce programme a laissé des cicatrices profondes qui ne s'effaceront pas de sitôt chez un grand nombre de citoyens de cette région. Je suis donc très heureux que nous adoptions aujourd'hui ce projet de loi et je me réjouis de le présenter à la Chambre des communes.

Le président: Je vous remercie, monsieur Hughes.

M. Fontana: Il n'y a rien que le temps ne guérisse.

M. Hughes: Mais ce sont là des cicatrices profondes.

Le président: Je voudrais remercier les fonctionnaires d'être venus nous aider aujourd'hui dans notre examen du projet de loi. Je remercie également les greffiers et le personnel de la Chambre des communes, ainsi que les membres du comité.

La séance est levée.